

Fédération Wallonie-Bruxelles - Lutte contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes en FWB

Objectifs

La Fédération Wallonie-Bruxelles lance son premier appel à projets consacré à la **promotion des droits des personnes LGBTQI+** qui vise à soutenir le développement de projets portant sur la prévention des violences envers les personnes LGBTQI+. La priorité sera accordée aux projets qui porteront sur la **sensibilisation, la prévention et la lutte contre l'homophobie, la biphobie, la transphobie ou encore toute autre forme de discrimination et de violence à l'encontre des personnes LGBTQI+**.

Les projets déposés pourront s'inscrire dans l'un des axes thématiques suivants :

- l'impact de la crise covid-19 sur les personnes LGBTQI+ ;
- la visibilité des lesbiennes et des personnes trans dans l'espace public ;
- des propositions d'actions répondant à des besoins identifiés et favorisant l'inclusion des personnes LGBTQI+ ;
- des actions régulières, des collaborations ou de nouveaux modes de concertation entre associations.

Conditions d'éligibilité

Sont éligibles les organismes publics, les asbl, œuvrant directement ou indirectement sur le terrain des droits des personnes LGBTQI+. Les collaborations entre organismes sont particulièrement favorisées, pour autant qu'une convention détermine les modalités de la collaboration.

Budget

Le budget total pour l'appel s'élève à 300.000 euros.

Bailleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Soumission : 03 septembre 2021

Durée : Les projets débiteront dès la notification de l'attribution du projet jusqu'au 30 novembre 2022.

Mots-clés

[Covid](#) [Discrimination](#)
[Fédération Wallonie-Bruxelles](#) [Education](#)

Contacts SynHERA

- Anh Thy NGUYEN (nguyen.at@synhera.be)

Critères de sélection

La sélection des dossiers sera effectuée sur les critères suivants :

- pertinence/opportunité :

- l'adéquation des modalités de réalisation du projet aux mesures sanitaires actuelles et au vu de leur maintien potentiel sur l'ensemble de la durée du projet ;
- l'intérêt de développer le projet : celui-ci devra répondre à un besoin identifié ou un manque constaté en matière de lutte contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes.

- qualité :

- la cohérence : objectifs poursuivis, méthode, définition des étapes et des conditions de réalisation, public cible ;
- la faisabilité du projet : adéquation des moyens par rapport aux objectifs poursuivis ;
- la qualité de l'organisation et du déroulement (coordination, suivi, définition des étapes, évaluation) ;
- la présentation d'un budget précis et d'un mécanisme de suivi clair.

- partenariats :

Un travail en réseau ou en partenariat entre organisations d'objet ou de nature différents est considéré comme un élément positif et sera par conséquent pris en considération.

Un partenariat entre deux ou plusieurs organismes doit obligatoirement inclure une association œuvrant sur le terrain des droits des personnes LGBTQI+.

La qualité des partenariats (collectivités locales, partenaires sociaux, secteurs de la vie sociale, cofinancements éventuels, etc.) sera également prise en compte.

- diversité :

Afin d'assurer la diversité du public visé, une attention particulière sera donnée aux projets visant des personnes faisant l'objet d'autres mécanismes de discriminations, à savoir ceux qui opèrent en fonction de l'origine nationale ou ethnique, de l'ascendance, de la couleur de peau, du genre, du milieu social, du handicap, de l'âge, de la conviction philosophique ou religieuse.

Plus d'infos [ICI](#)